FRC 16683
Cauc
Fol
1793

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT
ET
PROJET DE DÉCRET
SUR
LES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES,

Par HIMBERT, député du département de Seine et Marne.

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

Dans le plan de destruction générale aucune partie de l'économie politique ne fut epargnée ; il semble même que, d'accord avec nos ennemis, on en régloit l'exécution à leur gré. Aussi le commerce reçut-il les premiers coups : c'étoit le vœu de l'Angleterre. Pour mieux vous abuser, on mit en avant les maximes et le

THE NEWBERRY LIBRARY

système d'une République fameuse ; on vous vanta sa pauvreté, on se garda bien de vous parler de son amour pour le brigandage : cette ruse eut tout le succès qu'on s'en étoit promis. Le commerce fut tout-à-coup persécuté ; on détruisit ses établissemens, et on le chassa des villes qu'il avoit enrichies.

Le crédit public fut ensuite attaqué, on n'eut pas de peine à le perdre; le trésor s'ouvrit aux dilapidateurs, pour le remplir : on eut recours aux concussions; on ne chercha plus dans les mesures de finances que les intérêts du fisc, et on oublia qu'il n'y a de vraiment utile que ce qui est juste.

Le tour de l'agriculture vint ; on prit plus de précautions pour la détruire, sa ruine pouvoit alarmer le peuple. Aussi, tandis qu'on persécutoit les paisibles cultivateurs ; tandis qu'on les enlevoit à leurs charrues, on vous faisoit, à cette tribune, les plus pompeux éloges de l'agriculture ; la nuit du 9 thermidor vint mettre un terme à tant de maux.

Depuis cette heureuse époque, votre comité d'agriculture et des arts a toujours les yeux ouverts sur ces deux sources de la prospérité publique. Les arts ranimés par vous élèvent déja de toutes parts des établissemens qui nous étoient inconnus, et l'agriculture fait chaque jour des efforts qu'on ne devoit pas attendre de ses foibles moyens ; mais privée par les besoins de la guerre d'une partie des animaux nécessaires à ses travaux, elle en voit encore diminuer le nombre par des maladies dont l'art vétérinaire eût su la garantir, si cet art n'étoit, pour ainsi dire, abandonné. La République n'a que deux écoles de ce genre, et toutes deux sont comme autrefois dans un état de langueur ; celle d'Alfort n'a plus

d'anciens élèves, le peu qu'elle en comptoit a suivi les armées. Cette école, par l'incarcération de son chef, a vu pendant huit mois son administration privée d'un homme que ses recherches, ses découvertes et une expérience de quarante années avoient rendu précieux à la République; elle voit aujourd'hui ses professeurs découragés par la modicité de leurs traitemens; ses bâtimens tombent en ruine; la salle de dissection menace de sa chûte ceux que l'étude y rassemble: le logement des élèves n'en peut contenir qu'une foible partie; et le reste abandonné à lui-même, et loin de toute surveillance, vit et se gouverne à son gré.

Celle de Lyon n'offre pas un tableau moins triste; je ne vous parlerai pas d'elle aujourd'hui: des raisons particulières déterminent votre comité à en faire l'objet d'un second rapport.

C'est au décret de l'Assemblée constituante que vous devez la perte de vos écoles: on ne vit pas alors que la prospérité de l'agriculture est liée plus qu'on ne le pense aux progrès de l'art vétérinaire, et que c'est en reculant les bornes de cette science que vous reculerez celles de l'économie rurale. La réduction des fonds affectés à l'entretien de ces établissemens fut excessive; et quoiqu'il se trouva toujours des élèves prêts à recevoir l'instruction, il ne se trouva bientôt plus d'hommes propres à la donner: sous le despotisme ces fonds étoient suffisans, mais le ministre les détournoit à son profit.

Durant l'administration de Calonne, quoique le trésor public donnât cinquante mille écus pour cet objet, chaque professeur n'eut jamais que le traitement d'un valet d'écurie. Sous le règne de la liberté, le sort de ces institutions restera-t-il le même; et le législateur, loin de travailler à le rendre meilleur,

n'aura-t-il un moment fixé les yeux sur elles que pour en achever sa ruine ? S'il en étoit ainsi, la parcimonie du nouveau régime auroit les mêmes effets que les dilapidations de l'ancien.

L'abandon où se trouvent ces deux écoles est vraiment une calamité pour l'agriculture : sans secours contre les épizooties, le cultivateur accuse l'insouciance du gouvernement ; il appelle ses regards sur les campagnes ; il lui montre ses pâturages et ses champs déserts : il lui demande enfin d'oublier un moment ses jeux scéniques pour s'occuper du premier des arts, de l'économie rurale.

Vous veillerez inutilement à la régénération des animaux, si vous ne songez tout à-la-fois à leur conservation. Dans l'état de nature, ils jouissent d'une santé que rien n'altère ; mais soumis à l'homme, et devenus les compagnons de ses travaux, ils partagent les maux dont lui-même est assiégé ; et quoique le nombre en soit moins varié, il est rare qu'ils n'y succombent. Ils n'ont pour eux que les secours de l'ignorance, ce fléau dont on se doute à peine, dont on ne calcule pas les effets ; qui, plus destructeur que l'épidémie la plus dévorante, agit sourdement, mais agit à toute heure, à tous momens, et sur tous les points de la République ; tandis qu'on ne voit éclater que momentanément l'épidémie, dont les suites seroient moins déplorables si l'ignorance ne venoit pas toujours se joindre à elle, multiplier ses ravages, et lui prêter ses poisons.

Il en seroit autrement si l'instruction pouvoit se repandre. Bientôt le cultivateur éclairé renonceroit aux funestes habitudes qu'il tient de ses pères : il ne

craindroit plus les dangers qu'offre l'éducation des animaux : il chercheroit dans des procédés nouveaux pour lui les moyens de doubler ses moissons ; et le voyageur, parcourant la République, ne verroit plus avec étonnement le tiers de nos champs sans culture. Mais pour y parvenir, il faut rendre une existence nouvelle aux écoles vétérinaires ; il faut les peupler d'élèves ; il faut confier leur instruction à des maîtres habiles : vous releverez ainsi cet art trop long-temps négligé, si nécessaire aux progrès de l'agriculture, et dont nos ennemis paieroient l'oubli parmi nous.

Destructeurs de notre commerce, ils savent bien qu'un des moyens de l'empêcher à jamais de fleurir, est d'entretenir aussi le dépérissement de notre agriculture, de la priver des institutions qui lui manquent, et de perpétuer ainsi ses préjugés et ses erreurs.

Voici donc le moment de remporter aussi des victoires sur l'ignorance : c'est pour l'avoir combattue plutôt que vous, que l'Angleterre, sous un climat moins favorable et moins heureux, voit ses champs cultivés par des mains plus habiles.

Sous ce rapport, un des plus pressans besoins de la République, ce sont, je le répète, les écoles vétérinaires, non pas telles que les a voulues Bourgelat ; elles seroient insuffisantes. Ce fondateur fit du cheval l'unique objet de tous ses soins ; il négligea l'éducation des autres animaux domestiques ; il ne chercha que les moyens de guérir, et ses élèves n'apprirent avec lui qu'à préparer des médicamens. Néanmoins, Bourgelat fut de ces hommes dont la mémoire a mérité des éloges, puisqu'il conçut le premier l'idée d'un utile établissement, dont l'Europe n'offroit pas le modèle ; les avantages en furent bientôt

reconnus, et l'école d'Alfort vit au nombre de ses élèves une multitude d'étrangers.

C'est à vous, législateurs, de perfectionner cet ouvrage : vous donnerez à ce genre d'instruction toute l'utilité dont il est susceptible : vous ne laisserez rien à desirer, vous joindrez à l'art vétérinaire, l'art non moins utile de multiplier tous les animaux dont l'homme a fait la conquête ; et ces insectes précieux qu'il a forcés de travailler pour lui, aucun d'eux ne sera dédaigné, et l'agriculture en enrichira son domaine.

C'est-là que de jeunes élèves, appelés par vous, de tous les points de la République, viendront acquerir ses lumières dont nos campagnes ont besoin pour les y reporter : un jour c'est-là que nos voisins, lorsque nous aurons donné la paix au monde, viendront partager encore les avantages de cette institution.

Jamais une mesure plus utile ne fut commandée par des circonstances plus impérieuses : de tous côtés on réclame les secours d'un art qui, né parmi vous, est aujourd'hui si peu connu qu'il semble en être exilé depuis long-temps. N'en aurez vous été que les inventeurs, et laissant vos ennemis jouir des résultats heureux qu'il peut offrir, ne prétendrez vous qu'à la gloire d'une découverte utile? instruits par vous, voyez ce qu'ils ont fait. Quoique de vastes forêts et d'abondans pâturages, assurent à l'Allemagne les animaux nécessaires à sa culture; quoique l'Angleterre ait atteint de ce côté, le plus haut degré de prospérité ; quoiqu'une longue paix ait rempli les haras du Danemarck ; quoique la Russie trouve chez les Tartares et dans la Crimée une source inépuisable de chevaux, ces divers états ne se sont pas moins empressés de fonder avec soin des écoles vétérinaires, dont la vôtre

fut le modèle : ils en ont senti mieux que vous toute l'utilité. Serez-vous moins sages qu'eux, vous qui leur avez donné le premier exemple, vous dont les besoins sont extrêmes, vous qui payez aujourd'hui si chèrement votre imprévoyance? L'agriculture presqu'anéantie sous un régime absurde, et cherchant à sortir de ses ruines, essuyera-t-elle encore ici des refus? elle vous a souvent fait le détail affligeant de ses pertes, vous en avez gémi; vous ne pouviez alors faire davantage pour elle. Mais si dans nos jours de deuil sa voix ne fut pas entendue; si, comme nous elle ressentit l'influence de cet astre sanglant qui nous domina si long-temps; si ses malheurs sont au comble, c'est à vous à les réparer: vous tenez dans vos mains ses destinées, veillez sur-elles; celles de la République en dépendent.

Des victoires et des conquêtes peuvent bien donner aux nations ce qui les rend puissantes et célèbres; mais c'est à l'agriculture seule qu'il est réservé de les rendre heureuses: sans elle, point de prospérité, point de véritable grandeur. Parcourez les pages de l'histoire, vous n'y verrez figurer long-temps que les peuples agriculteurs, la gloire des autres ne fut jamais que passagère. Ce n'est que dans les champs, ce n'est qu'au milieu des travaux pénibles qu'on voit croître une jeunesse intrépide et robuste, c'est-là que, loin des villes, l'agriculture, conservatrice des mœurs publiques, élève à la patrie des hommes capables de la défendre, et qui la consoleront un jour de ceux qu'elle a perdus: l'agriculture fera toujours la force et la durée des états.

L'étonnante puissance que l'Angleterre a déployée de nos jours en est la preuve. Si je ne craignois de m'éloigner de l'objet que je traite, j'arrêterois un

moment vos regards sur cette orgueilleuse rivale ; je chercherois avec vous comment elle a pu trouver tout l'or dont elle a payé nos colonies ; comment elle a pu, stipendiant l'Europe entière, couvrir à-la-fois la mer de ses vaisseaux et nos champs de soldats étrangers : et nous verrions que ce n'est ni dans la banque de Hollande, ni dans les mines de l'Espagne, mais dans l'agriculture, principal appui de son commerce, qu'elle a trouvé tant de ressources.

Vous devez donc tout prodiguer pour elle; car dans l'état affreux où on l'a réduite, que lui serviroit-il d'obtenir de vous quelques encouragemens: ils deviendroient bientôt inutiles. Le trésor public s'épuisera vainement pour elle, si d'abord vous ne lui portez l'instruction, le premier de ses besoins.

L'agriculture a des préjugés, il faut l'en guérir.

Elle a des fléaux destructeurs à craindre, il faut l'en préserver ; en réorganisant vos deux écoles vétérinaires, vous atteindrez ce double but.

C'est dans cette vue que vos comités voulant que désormais l'art vétérinaire ne se borne plus au traitement et à l'anatomie des animaux, mais qu'il embrasse toutes les parties de l'économie rurale, ont cru qu'il étoit indispensable de transporter l'école d'Alfort dans les bâtimens des ci-devant gardes à Versailles ; ils ont vu qu'il importoit au succès de cet utile établissement, qu'il eût dans son voisinage un domaine dont l'exploitation, faite au compte de la République, offrît aux élèves, à chaque instant du jour, tout ce qui est relatif à la culture des terres, à leur engrais, à la régénération des animaux, à leur entretien, à leur emploi. Alfort ne présente aucun de ces avantages, Versailles les a tous ; Alfort exige au moins trois cent mille livres de réparations,

Versailles n'en demande d'aucune espèce ; Alfort voit ses élèves disséminés, Versailles les rassemble tous dans un seul bâtiment sous l'œil vigilant du maître : vos comités ont pensé qu'on ne pouvoit utiliser mieux ces monumens de l'esclavage.

Voici le projet de décret que je suis chargé de vous présenter.

PROJET DE DÉCRET.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités d'agriculture et des finances, réunis, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il y aura dans la République deux écoles d'économie rurale vétérinaires, l'une au Midi, l'autre au Nord, pour que les maladies, qui souvent tiennent au climat, soient traitées plus efficacement ; l'école du Midi sera placée à Lyon ; celle du Nord à Versailles, à la maison des ci-devant gardes.

II.

La commission des revenus nationaux mettra sans délai, à la disposition de la commission d'agriculture et des arts, la maison des ci-devant gardes à Versailles, un jardin, d'un arpent environ, clos de murs, et une partie de la ferme près la ménagerie, pour servir aux experiences rurales.

III.

Tous les districts de la République qui n'ont point d'élèves aux écoles vétérinaires, sont autorisés à

envoyer à celle des deux écoles qui sera le plus à leur proximité, un citoyen dans lequel on reconnoîtra les dispositions nécessaires pour faire des progrès rapides dans cet art.

IV.

Les districts qui, en ce moment, y en auroient un plus grand nombre, sont autorisés à les y entretenir jusqu'à ce que leur instruction soit achevée.

V.

L'entretien de ces élèves, fixé provisoirement à 1200 liv. par an, sera payé par la trésorerie nationale sur les états dressés par la commission d'agriculture et des arts.

VI.

La commission du mouvement des armées entretiendra dans l'une et l'autre de ces écoles 20 élèves pour le service de la cavalerie. Ces élèves seront en tout assimilés à ceux des départemens : l'administration particulière par laquelle ils ont été régis jusqu'à ce jour, est dès ce moment supprimée.

VII.

Tous les citoyens qui voudroient s'instruire dans l'économie rurale vétérinaire, et entrer à leurs frais à l'une des écoles, seront admis parmi les élèves des départemens, et recevront gratuitement le logement et l'instruction, s'ils remplissent d'ailleurs les conditions qui seront établies dans le réglement des écoles.

VIII.

Il sera attaché à l'école de Versailles un directeur et six professeurs, entre lesquels la démonstration de l'économie rurale vétérinaire sera distribuée ainsi qu'il suit :

1°. L'anatomie de tous les animaux domestiques.

2°. Le choix des animaux, leur éducation, leur engrais, leur propagation, leur emploi.

3°. La matière médicale, la chimie, la pharmacie, la botanique.

4°. La pathologie ou la connoissance des maladies en général et des épizooties en particulier, et de la thérapeutique, ou la manière de guérir.

5°. Les opérations chirurgicales, les pansemens, la direction des hopitaux.

6°. Les opérations de la ferrure et de la forge.

IX.

Il n'y aura que cinq professeurs à l'école de Lyon; la pathologie, la thérapeutique et les opérations chirurgicales y seront enseignées par le même professeur.

X.

Le plus ancien des professeurs sera nommé adjoint, pour remplacer le directeur en cas d'absence.

XI.

Il y aura dans l'école de Versailles douze répétiteurs à 800 liv. de traitement; celle de Lyon n'en

aura que dix aux mêmes appointemens : chacun d'eux sera pris parmi les élèves les plus avancés, et nommés par les professeurs, sur la présentaton des élèves. Les élèves présentés seront en nombre double de celui des répétiteurs à nommer. Il sera procédé chaque année à une nouvelle élection. La moitié des répétiteurs pourra être conservée par les professeurs, sans une nouvelle présentation ; l'autre moitié sera remplacée.

XII.

Tous les objets relatifs à l'instruction et aux progrès de l'art, seront discutés et arrêtés en commun entre les directeurs et les professeurs, dans des assemblées tenues à cet effet.

XIII.

Il sera attaché à chaque école un régisseur comptable, chargé de la recette et de la dépense de l'établissement, soit pour l'entretien des élèves, soit pour l'instruction ; il tiendra des registres particuliers pour chacun de ces objets, et sera tenu de les faire viser chaque mois par le directeur.

XIV.

Les professeurs et les régisseurs seront nommés par le comité d'agriculture ; les autres employés le seront par la commission.

XV.

Ces employés ne pourront excéder le nombre dé-

terminé dans l'état joint au présent décret; état que la Convention approuve, ainsi que le traitement qui y est proposé pour chacun d'eux.

XXVI.

Il sera accordé un logement dans l'établissement à toutes les personnes qui y seront attachées.

XXVII.

La trésorerie nationale tiendra à la dispostion de la commission d'agriculture la somme de cent soixante cinq mille six cent liv., pour être employée aux dépenses ordinaires des deux écoles de Versailles et et de Lyon, d'après l'état annexé au présent décret.

XVIII.

Les chevaux malades seront traités et pansés gratuitement à l'école; les propriétaires seront chargés de la nourriture.

XIX.

Il sera fait incessamment par la commission d'agriculture et des arts, pour la police intérieure de l'école, un réglement qui ne sera exécutoire qu'après avoir été approuvé par le comité d'agriculture de la Convention nationale.

XX.

Les écoles vétérinaires qui existent, et toutes celles qui seront établies par la suite, seront sous l'inspec-

tion immédiate de la commission d'agriculture, ou de toute autre administration qui la remplaceroit.

XXI.

La commission d'agriculture fera préparer la maison des ci-devant gardes pour recevoir les élèves ; elle en rendra compte au comité d'agriculture, ainsi que de l'exécution de toutes les autres dipositions contenues au présent décret.

XXII.

Le comité d'agriculture fera incessamment un rapport relativement au local à donner à l'école de Lyon.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôse, l'an III.